

**délibération :
D_2017_8_3**

L' an deux mille dix sept , le vendredi 07 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Juillet 2017

Présents : 17

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Don d'une parcelle par
des particuliers à la commune****Pouvoirs :**

Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe que la famille MENARD propriétaire de la parcelle E 0301, située aux Tourbières, fait part de sa volonté de faire don à la commune de Mouthiers de ladite parcelle suite au décès de Madame GENEUVRE Paulette.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il appartient au Conseil Municipal d'accepter, par délibération, cette proposition.

Considérant que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de la famille MENARD concernant le don du terrain situé « aux Tourbières » sous la référence cadastrale E0301 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes y afférents ;
- **DIT** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **10 JUL. 2017**

Le Maire,

Michel CARTERET

